

Compte rendu de séance

Séance du 27 Février 2020

L' an 2020 et le 27 Février à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,La Mairie sous la présidence de
MORIN Claude Maire

Présents : M. MORIN Claude, Maire, Mmes : CLET Josette, MORIN Andréa, MM : DUBOIS Thierry, HOCQUE Alain, LEFÈVRE Jean-Paul, LEHOUX Gilbert, LELIEVRE Stéphane

Absents: LECOMTE Christophe, MARQUIS Stan

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 8

Date de la convocation : 18/02/2020

Date d'affichage : 18/02/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de Mamers
le : 03/03/2020

et publication ou notification
du : 03/03/2020

A été nommé(e) secrétaire : LELIEVRE Stéphane

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Vote du Compte Administratif 2019 Assainissement - DE2020-006
Adoption du Compte de Gestion 2019 Assainissement - DE2020-007
Affectation du résultat 2019 Assainissement - DE2020-008
Vote du Budget Primitif 2020 Assainissement - DE2020-009
Vote du Compte Administratif 2019 Commune - DE2020-010
Adoption du Compte de Gestion 2019 Commune - DE2020-011
Affectation du résultat 2019 Commune - DE2020-012
Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 - DE2020-013
Vote du Budget Primitif 2020 Commune - DE2020-014
Demande de subventions et de participations - DE2020-015

Vote du Compte Administratif 2019 Assainissement

réf : DE2020-006

Le compte administratif de l'année 2019 budget assainissement sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEFÈVRE, 1er adjoint, dressé par Monsieur Claude MORIN, Maire, a été approuvé à l'unanimité avec un déficit de clôture de 22 709.65€.

- Dépenses de fonctionnement : 24 677.33€
- Recettes de fonctionnement : 19 483.06€
Déficit de fonctionnement : - 5 194.27€

- Dépenses d'investissement : 30 082.51€
- Recettes d'investissement : 12 567.13€
Déficit d'investissement : - 17 515.38€

Hors de la présence de Monsieur MORIN Claude, maire, le conseil municipal **approuve à l'unanimité** le compte administratif 2019 du service d'assainissement.

Majorité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

Adoption du Compte de Gestion 2019 Assainissement

réf : DE2020-007

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant exact

Après en avoir délibéré : vote à main levée

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation du résultat 2019 Assainissement

réf : DE2020-008

Constatant que le compte administratif 2019 du budget de l'assainissement présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs de : - 13 349.76€
Au titre de l'exercice arrêté : - 5 194.27€

Soit un résultat à affecter de : - 18 544.03€

Constatant que le résultat d'investissement est de :

Hors restes à réaliser : + 18 176.18€
Reste à réaliser en dépenses : 0.00€
Reste à réaliser en recettes : 0.00€

Soit un résultat cumulé, avec restes à réaliser : + 18 176.18€

Le conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

Excédent d'investissement sera affecté article 001 : + 18 176.18€

Déficit de fonctionnement sera affecté article 002 : - 18 544.03 €

Besoin en financement 1068 : 0.00€

unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du Budget Primitif 2020 Assainissement

réf : DE2020-009

Le budget primitif de l'assainissement est voté par chapitre à l'unanimité par les membres présents.
Il s'équilibre de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 52 378 30 €

- section d'investissement : 31 410.45 €

unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du Compte Administratif 2019 Commune

réf : DE2020-010

Le compte administratif de l'année 2019 du budget de la commune sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEFEVRE dressé par Monsieur Claude MORIN, Maire, a été approuvé à l'unanimité avec un **excédent de clôture de 39 497.04€**.

- Dépenses de fonctionnement : 178 549.89€

- Recettes de fonctionnement : 218 359.46€

Excédent de fonctionnement : 39 809.57€

- Dépenses d'investissement : 154 339.86€

- Recettes d'investissement : 154 027.33€

Déficit d'investissement : - 312.53€

Hors de la présence de Monsieur MORIN Claude, maire, le conseil municipal **approuve à l'unanimité** le compte administratif 2019 de la commune.

Majorité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

Adoption du Compte de Gestion 2019 Commune

réf : DE2020-011

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant exact :

Après en avoir délibéré : vote à main levée

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y

compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation du résultat 2019 Commune

réf : DE2020-012

Constatant que le compte administratif 2019 du budget de la commune présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs de : + 132 447.69€
Au titre de l'exercice arrêté de : + 39 809.57€

Soit un résultat à affecter de : + 172 257.26€

Constatant que le résultat d'investissement est de :

Hors restes à réaliser : **3 199.82€**
Reste à réaliser en dépenses : - 52 625.03€
Reste à réaliser en recettes : 30 246€

Soit un résultat cumulé, avec restes à réaliser : -19 179.21€

Le conseil Municipal **décide d'affecter les résultats de la manière suivante :**

Excédent d'investissement sera affecté article 001 : + 3 199.82 €

Excédent de fonctionnement sera affecté article 002 : + 153 078.05€

Besoin en financement 1068 : 19 179.21€

unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020

réf : DE2020-013

Monsieur le Maire, Claude MORIN, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter le taux des impôts directs, après en avoir délibéré le Conseil Municipal **décide à la majorité de ne pas augmenter le taux des impôts directs.**

- Taxe d'habitation à 20.05 %
- Taxe foncière (bâti) à 15.80 %
- Taxe foncière (non bâti) à 28.84 %

Majorité (pour : 7 contre : 1 abstentions : 0)

Vote du Budget Primitif 2020 Commune

réf : DE2020-014

Le budget primitif de la commune **est voté par chapitre à l'unanimité** par les membres présents. Il s'équilibre de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 369 848.05 €

- section d'investissement : 198 125.03 €

unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subventions et de participations

réf : DE2020-015

Monsieur MORIN, Maire, informe le Conseil Municipal des demandes de subventions et participations pour l'année 2020, et s'engage à inscrire au budget primitif les crédits nécessaires :

Le conseil municipal après en avoir délibéré **décide à l'unanimité** :

Demande de subvention de :

- Sporting Club Marollais
- Secours Populaire de la Sarthe
- ADMR de MAROLLES LES BRAULTS
- Collège Alexandre Mauboussin à Mamers : séjour de deux jours à Caen pour les élèves de 3^e (Emma PEAN)
- Génération Mouvement : demande de subvention de 600€
- Visite des malades dans les établissements hospitaliers de l'Orne
- Association de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées
- Association de parents d'élèves de l'Enseignement Libre (collège Sainte Thérèse- St Joseph de Beaumont sur Sarthe)

Subventions acceptées:

- Sporting Club Marollais pour 50€ (par 8 voix pour)
- ADMR de MAROLLES LES BRAULTS pour 50€ (par 8 voix pour)
- Collège Alexandre Mauboussin à Mamers pour 35€ (par 8 voix pour)
- Génération Mouvement pour 600 € (par 7 voix pour hors de la présence de Mr Jean-Paul LEFEVRE, président de l'association)
- Association de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées pour 50€ (par 7 voix pour hors de la présence de Mme Josette CLET salariée de l'association)

Subventions refusées:

- Secours Populaire de la Sarthe
- Visite des malades dans les établissements hospitaliers de l'Orne
- Association de parents d'élèves de l'Enseignement Libre (collège Sainte Thérèse- St Joseph de Beaumont sur Sarthe)

unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Prix des concessions

Mr Alain HOCQUE souligne que le prix des concessions pour le cimetière pourraient être revus car ils sont très abordables par rapport à d'autres communes voisines.

Mr LEFEVRE souligne que la location de la salle a rapporté en 2019 688€. Pour le début de l'année 2020, la commune a encaissé 288€.

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 21:45



